



Erreur sur mon nom de famille sur l'amende..

Par **elga**, le 14/11/2012 à 15:53

Bonjour,

J'ai été prise en excès de vitesse par un radar fixe. Je viens de recevoir l'amende mais il y a une faute d'orthographe dans mon nom de famille. L'amende est-elle valable ? Y a-t-il moyen de contester ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 14/11/2012 à 23:04

Bonjour,

Erreur orthographique = erreur de plume. Ce ne sera pas suffisant pour faire annuler votre PV.